



# Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

## Section éducation physique et sportive

### Programme de la session 2017

## 1. **Épreuves d'admissibilité**

### 1.1. **Première épreuve d'admissibilité**

L'épreuve consiste en une dissertation ou un commentaire. Les sujets portent sur des thèmes concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1967 à nos jours. Il est attendu que les candidat.e.s mobilisent les connaissances historiques, sociologiques, épistémologiques, culturelles et institutionnelles, permettant de comprendre l'évolution des pratiques professionnelles relatives à cette discipline scolaire. Les réflexions et démarches argumentaires des candidat.e.s seront mises en relation avec les enjeux, débats et controverses, passés et actuels, qui accompagnent la construction de l'éducation physique et sportive au sein du système éducatif.

#### Orientations thématiques :

- Les connaissances et les modèles de classification mobilisés par les enseignants d'EPS
- Éducation à la santé et activités physiques, sportives et artistiques en EPS
- La prise en compte des filles et des garçons en EPS
- La leçon d'EPS et l'étude de ses déterminants
- La place et le rôle des activités physiques d'affrontement individuel ou collectif en EPS

### 1.2. **Seconde épreuve d'admissibilité**

L'épreuve consiste en une composition fondée sur des connaissances scientifiques, institutionnelles, techniques et empiriques. Elle repose sur l'étude d'un dossier comprenant des données de contextes d'un ou plusieurs établissements scolaires du second degré, dont :

- la politique du ou des établissements et leurs indicateurs de performance ;
- tout ou partie du projet pédagogique EPS ;
- une série de documents iconographiques, photographiques, extraits de cycles d'apprentissage proposés à des élèves dans des activités physiques sportives et artistiques.

Il est attendu des candidat.e.s une analyse précise des documents retenus afin d'en extraire une problématique. Pour la traiter, les candidat.e.s expliciteront les choix didactiques et pédagogiques qui guident la conception et la mise en œuvre d'un projet de formation en / par l'EPS pour les élèves concernés.

#### Thèmes du programme :

- L'élève en EPS et la matrice disciplinaire : de « l'éternel débutant » au « citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué ».
- 2 L'élève en EPS et son curriculum de formation : entre acquisition de compétences communes et contribution au développement de son identité et de son pouvoir d'agir.
- Enseigner et apprendre en EPS en milieu difficile et en milieu scolaire ordinaire.
- L'apprentissage en EPS et la question du temps

L'activité de l'enseignant et de l'élève en EPS : entre travail individuel et travail collectif.



# Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

## Section éducation physique et sportive

### Programme de la session 2017

## 2. Épreuves d'admission

### 2.1. Première épreuve d'admission

durée de l'exposé : 30 minutes ; durée de l'entretien : 60 minutes

Liste limitative des activités construisant la compétence propre (CP):

CP/CA 1

- en athlétisme : javelot, haies,
- en natation : savoir-nager, vitesse, distance, longue,

CP/CA 2

- escalade
- course d'orientation

CP/CA 3

- danse
- acrosport

CP/CA 4

- handball
- boxe française

CP5

- musculation
- course en durée

L'épreuve consiste en la présentation d'une leçon d'EPS centrée sur des situations d'apprentissage successives pour des élèves d'une classe du second degré.

La leçon porte sur une activité physique sportive et artistique d'un programme limitatif publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Les candidat.e.s disposent d'un dossier, fourni par le jury, sous format numérique comprenant :

- des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'établissement, au cycle d'enseignement de l'APSA support;
- un document vidéo des élèves de la classe dans ce cycle d'enseignement.

Au cours de l'entretien, les candidat.e.s seront invité.e.s à justifier leurs choix didactiques et pédagogiques en s'appuyant sur leur expérience professionnelle et leur connaissance des textes réglementaires, afin de conduire des projets de transformation et de formation pour les élèves de cette classe.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, les candidat.e.s disposent d'un matériel informatique mis à leur disposition :

- un ordinateur portable équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils installés sur l'ordinateur : MS-Pack Office 2013 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix, adobe reader, XMind, freemind, windows media player, VLC media player.
- les versions numériques des programmes officiels et des fiches ressources.

Les candidat.e.s peuvent utiliser pour leur présentation : l'ordinateur portable de préparation, un vidéoprojecteur à leur disposition en salle d'épreuve ainsi que trois clés USB.

Les fichiers créés par les candidat.e.s sont sauvegardés sur les clés USB et transmises par la suite au jury.

L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin



# Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

## Section éducation physique et sportive

### Programme de la session 2017

en soi. Seule la prestation orale des candidat.e.s est appréciée. La virtuosité dans l'usage de tel ou tel logiciel ne constitue pas un élément d'évaluation. Il s'agit bien de tirer profit de ces outils à des fins pédagogiques, en vue d'illustrer ou enrichir la présentation des situations d'apprentissage pour la classe proposée.

Un tableau blanc et les feutres sont à disposition des candidat.e.s.

## 2.2. **Seconde épreuve d'admission**

### **Les activités retenues au programme**

- **athlétisme : course**
- **natation : course**
- **escalade**
- **danse**
- **tennis de table**
- **step**

### **La prestation physique**

Durée de la prestation physique : 30 minutes

La prestation physique comprend deux séquences distinctes :

- une séquence libre durant laquelle les candidat.e.s doivent révéler l'étendue de leurs compétences dans l'activité choisie, à leur plus haut niveau d'expression
- une séquence imposée dont les contraintes et le contexte sont fixés par le jury en adéquation avec le niveau de compétences révélé par les candidat.e.s lors de la séquence libre.

Avant le début de l'épreuve, les candidat.e.s présentent au jury la composition de leur séquence libre. La séquence imposée fait suite à la séquence libre.

Quelle que soit la spécialité retenue, les candidat.e.s disposent de 45 mn dont :

- 10 mn maximum pour réaliser la séquence libre
- 5 mn pour récupérer
- 20 mn pour préparer la séquence imposée par le jury
- 10 mn maximum pour réaliser la séquence imposée.

Les 45 mn réservées à l'épreuve n'incluent pas le temps d'échauffement préalable.

### **Concernant l'épreuve d'athlétisme : course**

La séquence libre et la séquence imposée par le jury se déroulent sur un stade d'athlétisme au premier couloir d'une piste de 400 m.

En amont de la prestation, les candidat.e.s précisent les valeurs estimées de leur vitesse maximale aérobie, de leurs fréquences cardiaques maximales et de repos. Ils ou elles sont équipés par le jury d'une montre cardio fréquencesmètre.

La composition de la séquence libre doit comprendre au moins deux courses devant être réalisées en 10 minutes maximum. Le temps de récupération entre chaque course est laissé à l'initiative du candidat.

Les candidat.e.s annoncent au début de cette séquence libre :

- la durée de chaque course qui doit correspondre à des multiples entiers d'une minute
- les allures auxquelles ils ou elles entendent les réaliser, exprimées en kilomètres par heure
- les temps de récupération prévus entre chaque course.



# Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

## Section éducation physique et sportive

### Programme de la session 2017

Durant cette séquence libre, les candidat.e.s ne peuvent faire usage d'un chronomètre.

Au terme de la séquence libre, le jury annonce aux candidat.e.s le contenu de la séquence imposée en précisant les contraintes à respecter ainsi que le contexte de réalisation. Les candidat.e.s disposent de 20 minutes pour s'y préparer ; l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.

#### Concernant l'épreuve de danse

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m.

La séquence libre par laquelle débute l'épreuve correspond à la réalisation d'une composition chorégraphique, préparée par les candidat.e.s, dont la durée sera comprise entre 2 minutes 30 et 3 minutes 30. Avant la réalisation de cette séquence, les candidat.e.s annoncent un titre et présentent un argument au jury.

Les candidat.e.s peuvent utiliser leur propre support sonore. Un ordinateur portable connecté à une enceinte est mis à leur disposition (clé USB et CD sont utilisables).

La réalisation de la séquence imposée doit répondre au contexte et aux contraintes de création fixées par le jury et s'inscrire en lien avec la séquence libre initiale. Les candidat.e.s disposent de 20 minutes pour s'y préparer ; l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.

#### Concernant l'épreuve d'escalade

L'épreuve se déroule sur une structure artificielle d'escalade permettant la pratique du bloc.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum et doit comprendre au moins :

- la réalisation d'une voie à vue (une seule chute autorisée, possibilité de remonter à la dernière dégainé mousquetonnée)
- la réalisation d'un bloc (plusieurs essais autorisés).

Dès la fin de l'échauffement et avant de découvrir le mur, les candidat.e.s choisissent une fourchette de cotations dans laquelle ils ou elles envisagent de réaliser leur(s) voie(s) à vue et leur(s) bloc(s).

5 fourchettes de cotation sont proposées en voie entre 5a et 7a

(5a-5b-5c / 5b-5c-6a / 5c-6a-6b / 6a-6b-6c / 6b-6c-7a).

3 fourchettes de cotation sont proposées en bloc entre 5a et 6c.

(5a-5b-5c / 5c-6a-6b / 6a-6b-6c)

La cotation des voies n'est pas affichée.

Au terme de la séquence libre, le jury annonce aux candidat.e.s le contenu de la séquence imposée en précisant les contraintes à respecter ainsi que le contexte de réalisation. Les candidat.e.s disposent de 20 minutes pour s'y préparer ; l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.

#### Concernant l'épreuve de natation course

La séquence libre et la séquence imposée se déroulent dans un bassin de 25 mètres et dans un couloir délimité par des lignes de nage.

Dès la fin de l'échauffement, les candidat.e.s indiquent les valeurs estimées de leur indice de nage.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum et doit comprendre au moins :

- un ou plusieurs parcours nagés en sprint dont les distances cumulées n'excèdent pas 100 mètres ; la distance de chaque parcours de sprint doit être un multiple de 25 mètres
- un parcours nagé en continu dont la distance est supérieure ou égale à 200 mètres.

L'ordre de réalisation de ces différents parcours est libre ; le parcours nagé en continu peut s'intercaler entre deux parcours de sprint.



# Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

## Section éducation physique et sportive

### Programme de la session 2017

Durant cette séquence libre, les candidat.e.s doivent réaliser au moins un départ plongé et recourir au moins à une nage ventrale et à une nage dorsale. Il est autorisé de changer de nage dans un même parcours à l'issue de chaque 25 mètres.

Au terme de la séquence libre, le jury annonce aux candidat.e.s le contenu de la séquence imposée en précisant les contraintes à respecter ainsi que le contexte de réalisation. Les candidat.e.s disposent de 20 minutes pour s'y préparer ; l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.

#### Concernant l'épreuve de step

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum et doit comprendre deux ou trois séquences d'effort dont les durées comme les intensités de travail peuvent être identiques ou différentes.

Cette ou ces intensités de travail doivent correspondre à des valeurs supérieures ou égales à 70% de la fréquence cardiaque maximale.

En amont de la prestation, les candidat.e.s indiquent la valeur estimée de leurs fréquences cardiaques maximales et de repos. Ils ou elles sont équipés par le jury d'une montre cardio fréquence mètre.

Les temps de récupération sont compris dans les 10 minutes consacrées à cette séquence libre.

Les candidat.e.s doivent par ailleurs :

- présenter au moins six blocs différents sur l'ensemble des deux ou trois séquences d'effort en respectant un équilibre des efforts à droite et à gauche. Un même bloc réalisé à droite et à gauche est considéré comme identique.
- utiliser une musique dont le tempo est compris entre 125 et 145 BPM ; ce tempo peut être modulé au sein d'une même séquence et/ou d'une séquence à l'autre.

Les candidat.e.s disposent du matériel suivant : musiques aux BPM variés, step à 3 niveaux, lests de 500 g, 1 kg, 1,5 kg et 2 kg. Les candidat.e.s peuvent utiliser leur propre support sonore et disposent d'un ordinateur portable connecté à une enceinte (clé USB et CD sont utilisables).

Au terme de la séquence libre, le jury annonce aux candidat.e.s le contenu de la séquence imposée en précisant les contraintes à respecter ainsi que le contexte de réalisation. Les candidat.e.s disposent de 20 minutes pour s'y préparer ; l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.

#### Concernant l'épreuve de tennis de table : simple

L'épreuve se déroule dans des conditions matérielles conformes aux normes de la FFTT.

Les candidat.e.s doivent se munir d'une raquette homologuée aux normes réglementaires en vigueur.

La séquence libre comprend deux parties distinctes :

- une rencontre en opposition (duel) au cours de laquelle le candidat ou la candidate affronte un joueur qui ajuste sa prestation dans le souci de proposer un rapport de force équilibré
- une séquence réalisée en partenariat (duo) au cours de laquelle le candidat ou la candidate échange avec un joueur dans le cadre d'une ou plusieurs situations de son choix, présentées au jury avant le début de l'épreuve. L'aménagement matériel de la table et de l'espace d'évolution est possible. Les éléments suivants sont à la disposition des candidat.e.s : cinquante balles, deux paniers ramasse-balle, un sur-filet, des cibles de différentes dimensions, des plots, cônes, mini-coupelles, et languettes souples de diverses tailles et couleurs.

Au terme de la séquence libre, le jury annonce aux candidat.e.s le contenu de la séquence imposée en précisant les contraintes à respecter ainsi que le contexte de réalisation. Les candidat.e.s disposent de 20 minutes pour s'y préparer ; l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.



# Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

## Section éducation physique et sportive

### Programme de la session 2017

---

accessible. Durant ce temps de préparation, les candidat.e.s peuvent donner des consignes au joueur mis à leur disposition.

#### **L'entretien**

**Durée de l'entretien** est de 45 minutes.

Cet entretien débute par un exposé de 15mn au maximum faisant suite à une question initiale posée par le jury.

Cette question initiale s'appuie sur une séquence vidéo d'élève(s) en activité dans l'APSA choisie par les candidat.e.s ; ils ou elles disposent de 15 minutes de préparation préalable à leur exposé. Durant ce temps de préparation, les candidat.e.s peuvent visionner la séquence vidéo à plusieurs reprises au moyen d'une tablette de type Android équipée des deux applications : Medianalyse et Hudl Technique.

L'entretien peut être étendu à d'autres activités physiques relevant du même champ d'apprentissage ou de la même compétence propre à l'EPS.